

Instruction visant Marcel Campion : la Ville de Paris confiante dans le travail de la Justice

En septembre 2016, la Ville de Paris a pris connaissance de l'ouverture d'une information judiciaire portant sur la société « Fêtes et Loisirs » gérée par Marcel Campion et faisant état de soupçons d'entente illicite avec ses concurrents, d'abus de biens sociaux, de blanchiment, de favoritisme et de recel en bande organisée.

Cette entreprise bénéficiant actuellement de conventions d'occupation du domaine public à Paris – notamment pour l'installation saisonnière d'une Grande Roue, place de la Concorde, initiée il y a une vingtaine d'années – la Ville de Paris s'était immédiatement portée partie civile.

Cette initiative de la collectivité vise à faire respecter ses droits et à protéger son image, en s'assurant, dans le cadre de l'enquête en cours, qu'aucune des procédures liant la société « Fête et Loisirs » à la Ville de Paris n'a été faussée. Elle a communiqué à ce titre aux enquêteurs tous les éléments qui pourraient leur être utile.

L'information judiciaire a marqué une nouvelle étape mardi 14 mars, avec une perquisition dans un local municipal. Un agent a été entendu par les enquêteurs, afin de contribuer à faire toute la lumière sur les infractions visées par l'information judiciaire. Aucune charge n'a été retenue contre lui à l'issue de ces auditions.

La Ville de Paris réaffirme à cette occasion son attachement à la manifestation de la vérité et sa pleine confiance en les services de Police et de Justice pour que toute la lumière soit faite dans cette affaire.

Elle rappelle par ailleurs ses engagements en matière de transparence et d'exemplarité. À titre d'exemple, bien qu'aucune règle de droit ne l'y oblige, elle s'est engagée depuis plusieurs années déjà à ce que ses principales conventions d'occupation du domaine public – dont l'installation de la Grande Roue – fassent l'objet d'une mise en concurrence.

Contact presse: Service de presse / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr